

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)



Année 2022

Introduction

L'Agenda 2030¹, adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU, offre un cadre 17 objectifs de développement durable (ODD) universels et engageants pour les organisations, avec une portée étendue et centrée sur les populations, qui s'applique à tous les pays du monde.

Avec ses 17 ODD et 169 cibles, l'Agenda 2030 dessine une feuille de route détaillée qui couvre toutes les questions de société et les ODD constituent une grille de lecture universelle offrant un langage et un cadre de référence communs pour rendre les initiatives de tous les acteurs et citoyens des pays signataires plus durables.

Les ODD doivent être atteints collectivement et mis en œuvre par l'ensemble des pays. Un dispositif de suivi est en place, chaque pays doit y déclarer annuellement son état des lieux et autres revues de mise en œuvre².

La RSE, un engagement dans l'ADN de l'Afnic

Depuis plus de 10 ans, l'Afnic place le développement durable au cœur de son activité. Notre objectif est de conjuguer performances techniques, économiques, sociales et environnementales au service de l'intérêt général.

En tant qu'acteur au cœur de l'écosystème numérique français, nous sommes conscients de l'impact de nos activités et du rôle significatif que nous avons à jouer pour l'ensemble de la société et l'évolution des pratiques.

L'Afnic a choisi depuis sa création d'intégrer la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans sa mission et sa gouvernance, comme levier d'amélioration de ses activités et ses résultats.

¹ <https://www.agenda-2030.fr/>

² <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/dispositif-de-suivi/etat-des-lieux-de-la-france-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable/>

Nous avons initié la structuration de notre démarche RSE au travers de l'axe « Optimiser les bénéfices sociaux, économiques et écologiques du DNS » de notre stratégie 2019/2022. Nous avons réaffirmé notre engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable dans notre nouvelle feuille de route pluriannuelle avec l'ambition d'« être un acteur reconnu et utile de la solidarité numérique et du numérique durable ».

La mise en place en 2022 d'un système de management de la RSE basé sur la norme ISO 26000 a permis à l'Afnic de faire l'état des lieux de l'impact de ses activités, d'identifier avec ses parties prenantes ses leviers d'action, de formaliser un premier plan d'amélioration en se fixant des objectifs dans les divers domaines de la RSE..

Le cadre de la norme ISO 26000 a permis à l'Afnic de formaliser les 6 piliers de sa politique RSE (présentés ci-dessous) et de s'assurer à travers le système de management de suivi et de pilotage associés que ses initiatives en matière de RSE répondent à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable.

1

Offrir à nos salariés un environnement de travail sain, sûr et agréable et qui favorise leur développement professionnel

2

Développer des relations de confiance et de co-construction avec l'ensemble de nos parties prenantes

3

Respecter et protéger les droits des utilisateurs de noms de domaines

4

Innover en intégrant les enjeux RSE pour concevoir des produits et services responsables

5

Etre un acteur engagé au service de l'intérêt général, des entrepreneurs français, des jeunes et des populations éloignées du numérique

6

Connaître l'impact environnemental de nos activités et réduire l'empreinte carbone de l'activité noms de domaine

Résultats sociaux 2022



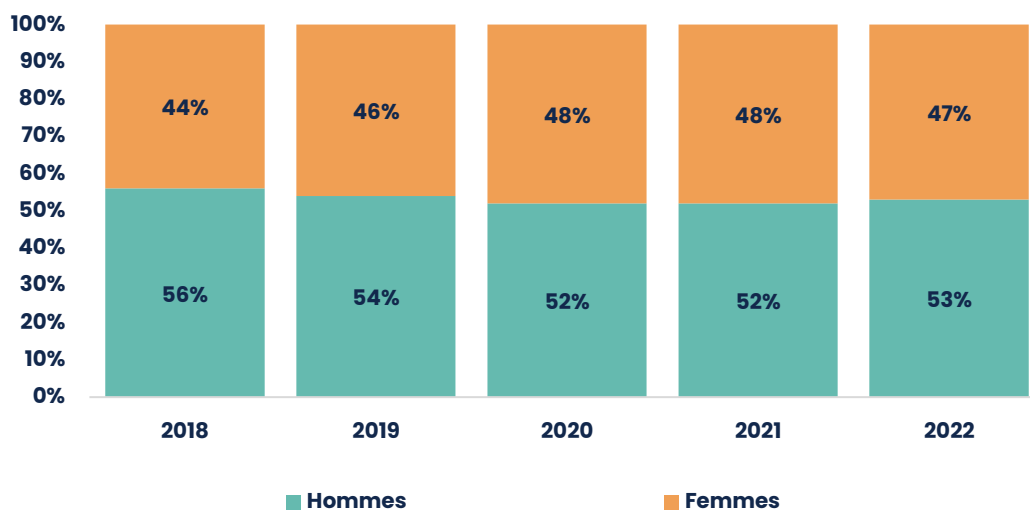
Evolution et répartition des effectifs

Fin 2022, l'Afnic comptait 89 salariés

- 47 % de femmes et 53 % d'hommes - soit une hausse de 5 % des effectifs (8 arrivées et 4 départs).

L'Afnic comptait 2 salariés entre 15 et 25 ans, 63 entre 26 et 49 ans et 24 de 50 ans et plus.

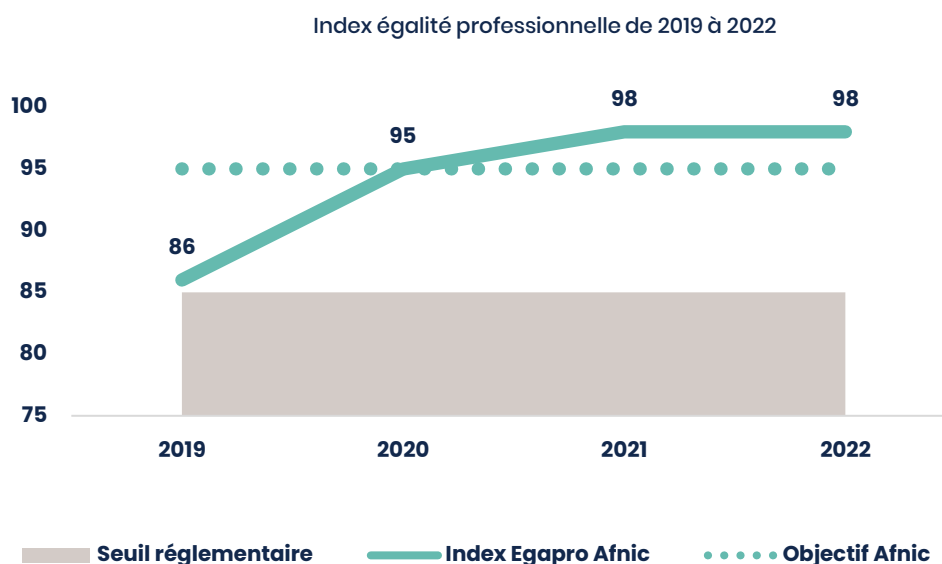
Répartition des effectifs de 2018 à 2022



[Données du graphique « Répartition des effectifs de 2018 à 2022 »](#)

Diversité et égalité de traitement

L'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 était de 98/100, soit un maintien par rapport à 2021 et e hausse de 3 points par rapport à 2020 et de 12 points par rapport à 2019.



[Données du graphique « Index égalité professionnelle de 2019 à 2022 »](#)

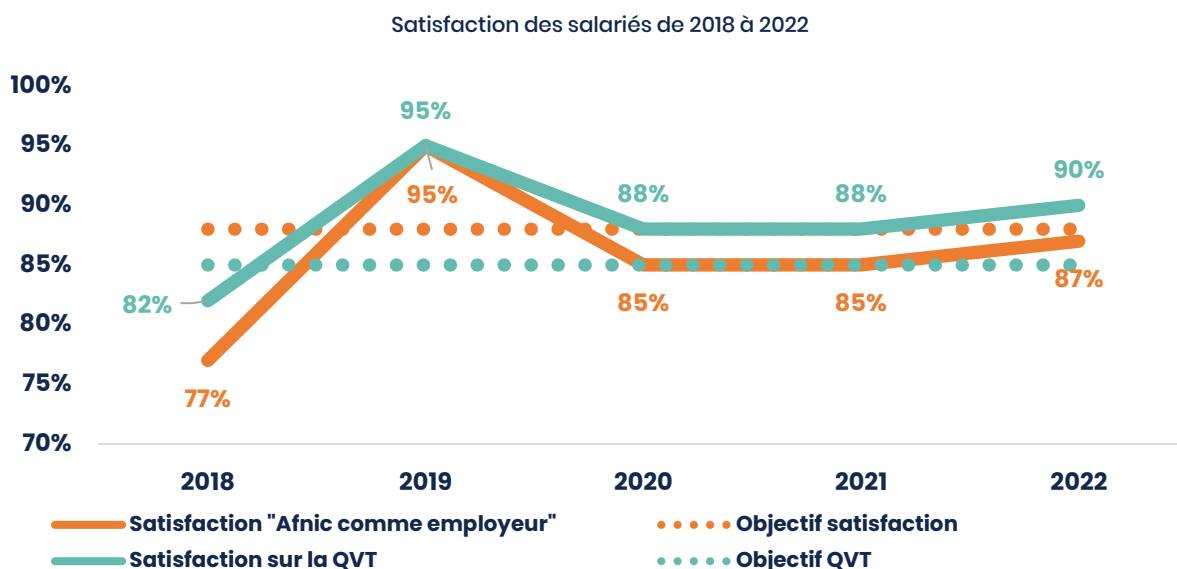
Développement des compétences

En 2022, le budget formation a représenté 2,4 % de la masse salariale, en dessous de notre engagement à consacrer chaque année 3 % de la masse salariale au développement des compétences des collaborateurs. 48 % des salariés ont suivi ou moins 1 formation.

L'écart à l'objectif sur cette année s'explique notamment par le moindre temps disponible pour les salariés, notamment de la DSI, dans un contexte de finalisation d'un projet majeur de réécriture de l'ensemble de nos systèmes d'enregistrement, qui a pris fin le 1^{er} octobre 2022

Satisfaction des salariés

Dans le cadre de l'enquête interne annuelle, les collaborateurs ont exprimé une satisfaction vis-à-vis de l'Afnic en tant qu'employeur de 87 % et de 90 % relative à la qualité de vie au travail, chacune en hausse de 2 points par rapport à 2021.

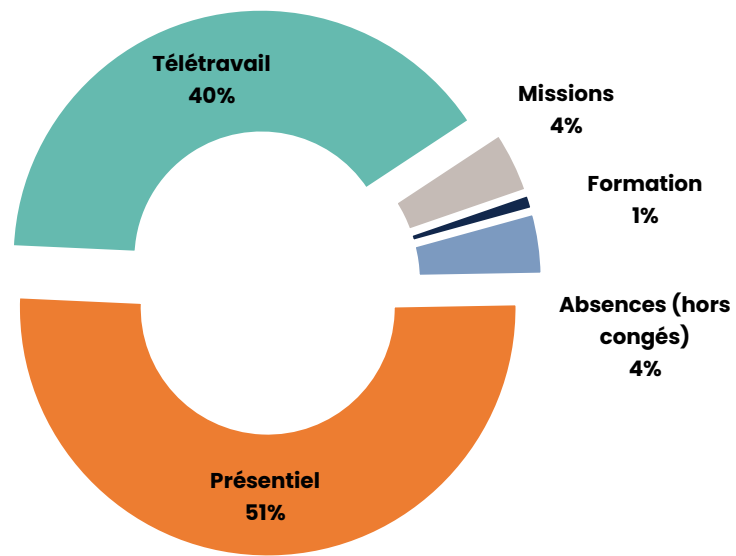


[Données du graphique « Satisfaction des salariés de 2018 à 2022 »](#)

Organisation du travail

L'ensemble des salariés de l'Afnic (hors statut de cadre dirigeant) travaillent 4 jours par semaine, garantissant ainsi à tous un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le télétravail a été maintenu au sortir de la crise sanitaire et un accord dédié a été signé en 2022 entre la direction et les organisations syndicales représentatives. 40% du temps de travail 2022 a été réalisé en télétravail et 51% en présentiel. Les déplacements ont pu reprendre progressivement, permettant ainsi à l'Afnic d'assurer à nouveau ses missions de représentation dans les instances de gouvernance de l'internet nationales et internationales.

Répartition du temps de travail



Données du graphique « Répartition du temps de travail »

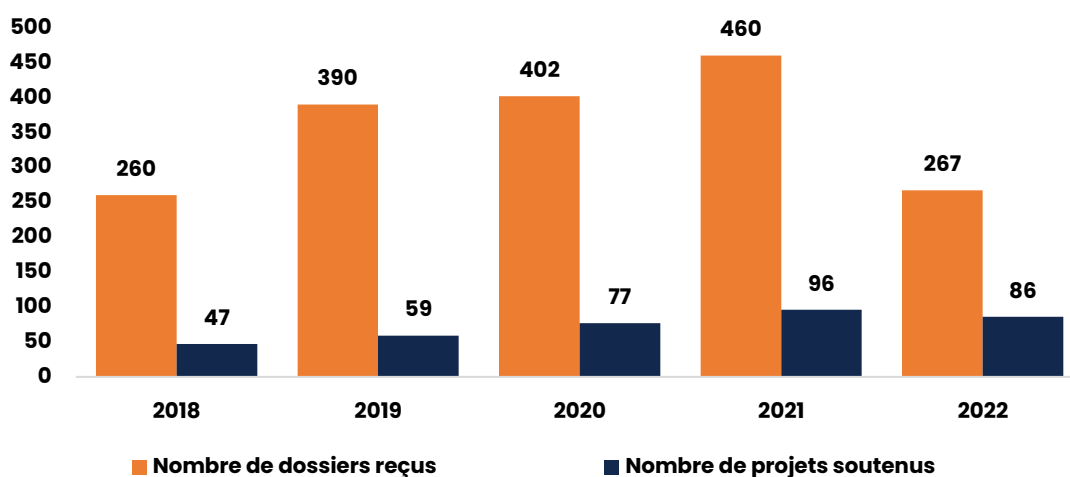
Résultats sociétaux 2022



Soutenir la lutte contre l'exclusion numérique

Sur 267 candidatures reçues en 2022, la Fondation Afnic pour la solidarité numérique a soutenu 81 projets pour un montant total de 1 268 800 d'euros, financés grâce aux bénéfices réalisés sur les enregistrements de .fr.

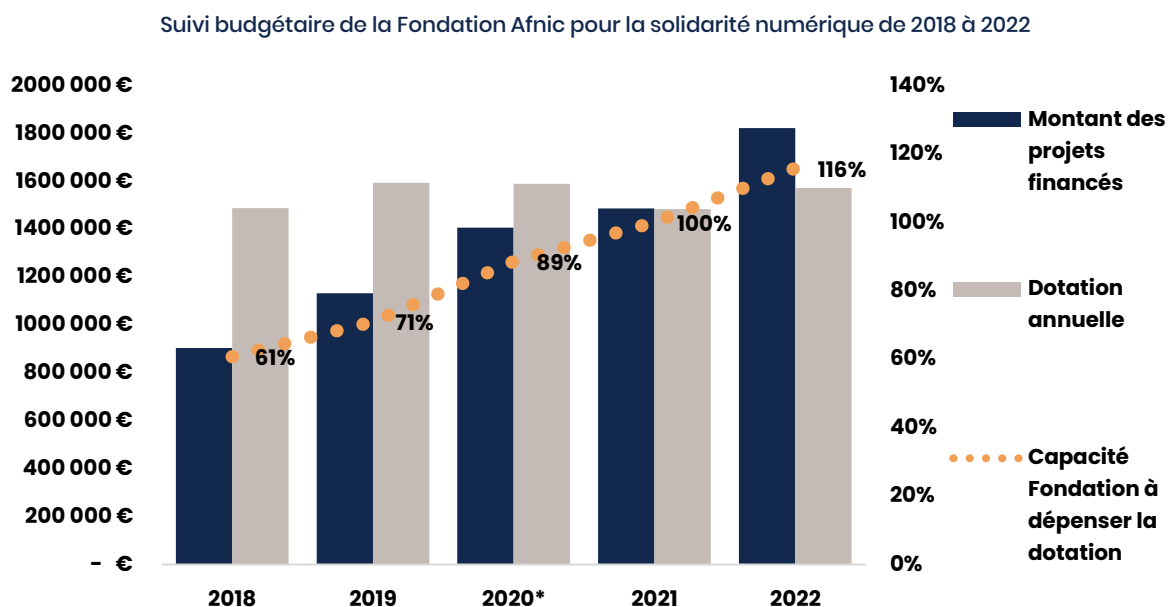
Projets soutenus par la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022



[Données du graphique « Projets soutenus par la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022 »](#)

Les réponses reçues aux 2 appels à projets 2022 - « Le numérique au service d'une société plus équitable » et « Les ateliers de médiation numérique » - ont une nouvelle fois été le reflet des enjeux sociaux et sociétaux actuels, notamment sur les thématiques de l'accompagnement des femmes, la santé et le développement durable.

A noter également, des projets de plus grande ampleur, souvent nationale, nécessitant un accompagnement et un financement plus importants. Toutes les régions de la métropole accueillent au moins un projet financé par la Fondation Afnic³.



[Données du graphique « Suivi budgétaire de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022 »](#)

Dédier 11 % du chiffre d'affaires à l'intérêt général

Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat pour la gestion du .fr à compter du 1^{er} juillet 2022, l'Afnic a pris l'engagement de dédier 11 % de son chiffre d'affaires à l'intérêt général dont les 1,3 premiers millions d'euros sont versés à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique. En 2022, ce sont 12,6 % du chiffres d'affaires qui ont été dépensés pour des projets concourant à l'intérêt général.

L'Afnic détermine tous les deux ans, de concert avec l'Etat et après consultation de ses instances associatives, les thématiques prioritaires d'affectation de ces dépenses.

Au titre des années 2022 à 2024, les parties conviennent que ces thématiques prioritaires sont :

³ La liste complète des lauréats est à découvrir sur <https://www.fondation-afnic.fr/fr/Accueil.htm>

- La transformation numérique des entreprises et maîtrise numérique des particuliers
- L'apport du numérique à la réduction de l'empreinte carbone, et réduction de l'empreinte carbone du numérique
- Le transfert de compétences sur les sujets de la transformation numérique, du système des noms de domaine, de la sécurité informatique, de la gouvernance de l'Internet, aux plans national et international
- La contribution au maintien et au développement des communs numériques

Accompagner la présence sur internet des TPE/PME et sensibiliser les 16/25 ans aux enjeux du numérique

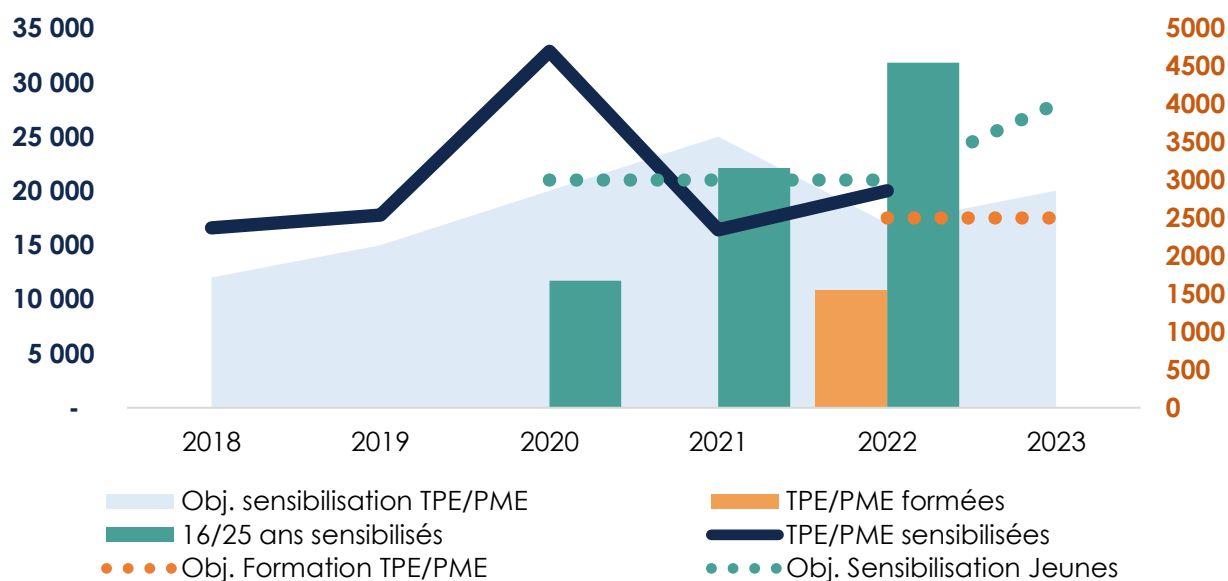
A travers Réussir-en.fr⁴ et les ateliers Foliweb, plus de 20 000 TPE/PME ont été accompagnées en 2022 dans leur passage en ligne et formées pour développer leurs activités sur internet et près de 4 000 jeunes ont participé aux ateliers organisés avec nos partenaires sur la maîtrise de leur présence en ligne, notamment sur les thématiques de leur identité et de leurs données.

Par ailleurs, plus de 1 500 TPE/PME, commerces et artisans les plus éloignés du numérique ont suivi les formations « *Tous en ligne maintenant* »⁵ organisées par l'Afnic et ses partenaires (CINOV Numérique, Neocamino, la Mêlée, la CPME, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la fédération CINOV, Planète CSCA et l'AFPA).

⁴ <https://reussir-en.fr/> est une initiative de l'Afnic, qui a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs et les jeunes pour une présence en ligne maîtrisée et efficace.

⁵ <https://tousenlignemaintenant.fr/>

Accompagnement à la présence en ligne de 2018 à 2023



[Données du graphique « Accompagnement à la présence en ligne de 2018 à 2023 »](#)

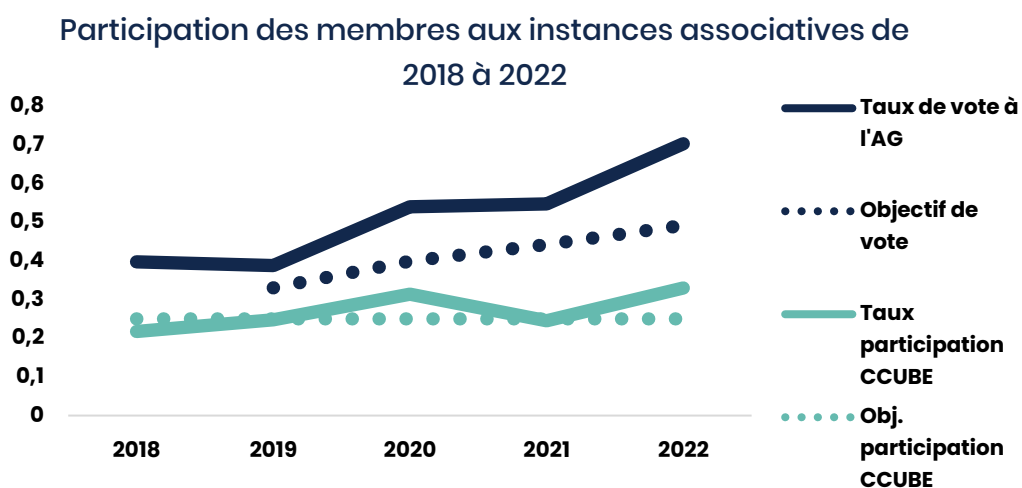
Soutenir l'emploi et le dynamisme local

L'Afnic a été créée dans les Yvelines au sein d'Inria. Elle est toujours restée sur son territoire d'origine et s'efforce de contribuer à la vie économique et au rayonnement de Saint Quentin-en-Yvelines et depuis quelques années du campus partenaire de Paris Saclay, notamment à travers :

- Un Recrutement local : 64 % des salariés résident à moins de 25 km des locaux de l'Afnic.
- Des interventions dans les universités et écoles du territoire, mais aussi au sein de l'incubateur SQY Cub pour accompagner les projets de création et de développement d'entreprise. L'Afnic participe également aux événements emploi, business et innovation de la communauté d'agglomération.
- Une participation aux groupes de travail RH et RSE de la communauté d'agglomération pour faire évoluer les pratiques des entreprises du territoire, notamment sur la féminisation des métiers scientifiques et techniques.
- Des achats locaux et responsables dès que cela est possible

Une gouvernance associative à l'écoute des parties prenantes

La gouvernance multipartite de l'Afnic garantit un dialogue constant avec l'ensemble de l'écosystème de l'internet en France. L'Afnic met en œuvre les moyens nécessaires pour associer ses parties prenantes (pouvoirs publics, utilisateurs et secteur privé) à la gestion et aux évolutions du bien public qu'est le .fr dans le cadre de sa mission. La participation des membres de l'association dans les instances de travail (groupes de travail opérationnels – GTO), concertation (comités de concertation Bureaux d'enregistrements et Utilisateurs – CCUBE) et décision (conseil d'administration – CA et assemblée générale – AG) assure que les décisions sont prises en concertation et dans l'intérêt général.



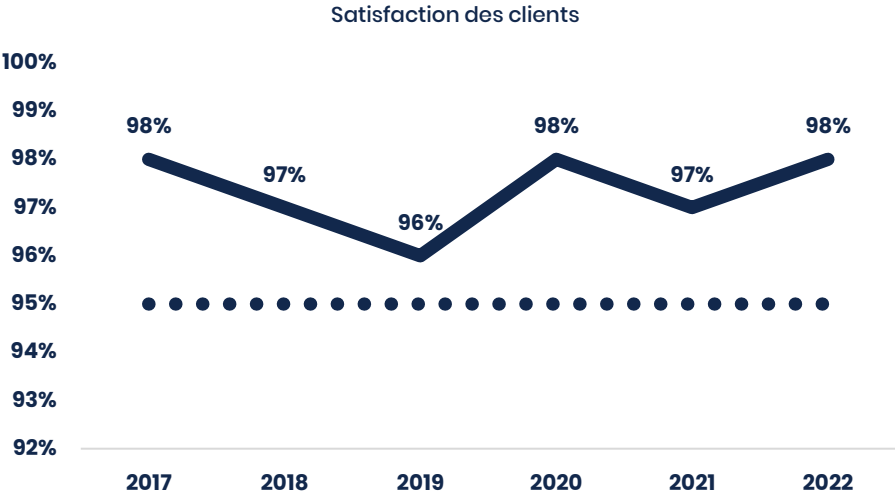
[Données du graphique « Participation des membres aux instances associatives de 2018 à 2022 »](#)

En 2022, des consultations publiques relatives à la protection des données des titulaires sont venues compléter les dispositifs de l'association.

La fiabilité du .fr pour un accès sûr et stable aux services essentiels

L'Afnic a été désignée opérateur de service essentiel en 2019, et gère les noms de domaine en .fr dans le cadre d'une mission de service public. L'accès à nos services et la sécurité de nos infrastructures et la protection des données de nos utilisateurs sont au cœur de nos

activités et font l'objet d'un suivi très rigoureux 24h/24 et 7j/7. L'Afnic communique chaque mois en toute transparence⁶ sur le respect de ses engagements de qualité de service.



Données du graphique « Satisfaction des clients de 2017 à 2022 »

⁶ <https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/observatoire/tableau-de-bord-de-la-qualite-de-service/>

Résultats environnementaux 2022



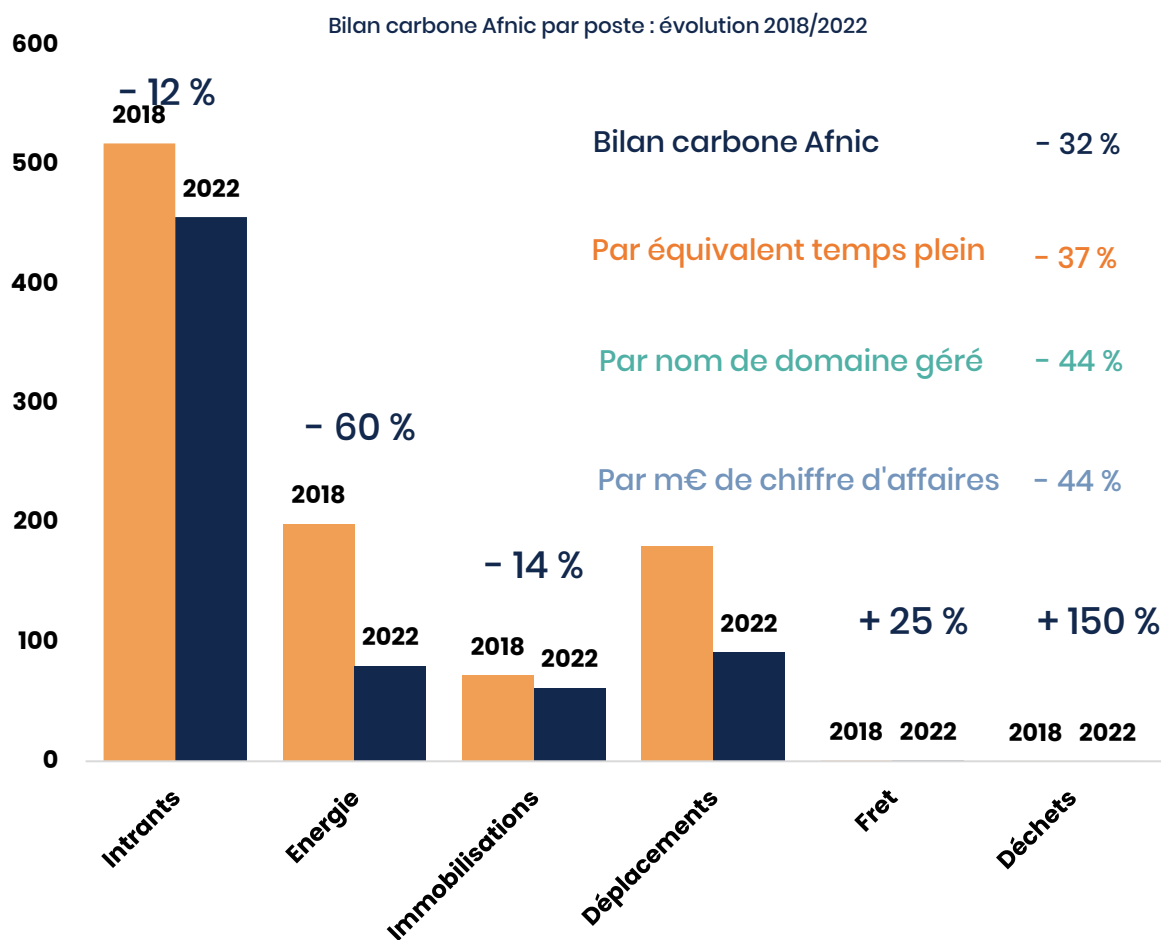
Bilan Carbone de l'Afnic

Le bilan Carbone 2022, calculé au 1^{er} trimestre 2023, s'élevait à 690 tCO₂e, soit une hausse de 8 % par rapport au bilan carbone 2021.

Les intrants constituaient le poste principal d'émissions avec 467 tCO₂e (66 % de l'empreinte).

La maîtrise du poids des déplacements a été un enjeu au sortir de la crise sanitaire avec la reprise des instances internationale de l'internet. L'Afnic a continué à tirer parti du mode hybride pour les événements et a maintenu le télétravail, ce qui a permis de limiter la hausse de ce poste à 91 tCO₂e (contre 66 en 2021). Les déplacements représentent 13 % du bilan carbone 2022.

Représentant 12 % des émissions et 80 tCO₂e, l'énergie est le troisième poste, en baisse de 44 % par rapport à l'année précédente malgré l'ajout de l'impact du télétravail et des dispositifs numériques de l'Afnic.



Données du graphique « Bilan carbone Afnic par poste de 2018 à 2022 »

Les immobilisations comptaient pour 11 % de l’empreinte globale, stable par rapport à 2021. L’impact des nouveaux achats a été compensé par l’allongement des durées d’amortissement, notamment la durée de vie des équipements informatiques.

Le fret et les déchets représentaient tous les 2 moins de 1 % des émissions, respectivement 0,12 et 0,05 tCO₂e.

Un nouveau plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Des ateliers réalisés avec le comité de direction ont permis l’élaboration d’un nouveau plan de réduction des gaz à effets de serre, ciblant notamment les 3 postes les plus importants du bilan carbone. Cette feuille de route a été adoptée par le conseil d’administration en novembre 2022 et sera mis en œuvre à partir de 2023.

Ce plan a pour objectif un bilan carbone qui ne dépasse pas 690 tCO₂e pour l'année 2023 et 750 tCO₂e les 4 années suivantes, conformément à l'engagement pris dans la convention 2022/2027 signée avec l'Etat.

Un engagement de neutralité carbone dès 2022

L'Afnic a également pris l'engagement de compenser ces émissions de gaz à effet de serre dès 2022 via la contribution à la neutralité carbone globale.

Les membres de l'Association ont choisi de soutenir la transition écologique d'une exploitation agricole de la commune de Désertines dans l'Allier via l'organisme Terraterre⁷. Cette exploitation souhaite réduire ses émissions de 393 tCO₂e d'ici à 2026 via le Label Bas Carbone.

L'Afnic soutient également un projet de solaire thermique de la ville d'Issoudin dans l'Indre géré par Inuk⁸ qui consiste à fournir de la chaleur renouvelable au réseau de chaleur urbain de la ville ou à un industriel se substituant à l'utilisation du gaz et évitant ainsi la production de gaz à effet de serre.

⁷ <https://www.terraterre.co/>

⁸ <https://inuk.co/>

Annexe : données des graphiques

Répartition des effectifs de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Hommes	56%	54%	52%	52%	53%
Femmes	44%	46%	48%	48%	47%

[Retour au graphique « Répartition des effectifs de 2018 à 2022 »](#)

Index égalité professionnelle de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022
Index Egapro Afnic	86	95	98	98
Objectif Afnic	95	95	95	95
Seuil réglementaire	85	85	85	85

[Retour au graphique « Index égalité professionnelle de 2019 à 2022 »](#)

Satisfaction des salariés de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Satisfaction "Afnic comme employeur"	77%	95%	85%	85%	87%
Objectif satisfaction	88%	88%	88%	88%	88%
Satisfaction sur la QVT	82%	95%	88%	88%	90%
Objectif QVT	85%	85%	85%	85%	85%

[Retour au graphique « Satisfaction des salariés de 2018 à 2022 »](#)

Répartition du temps de travail

Présentiel	51%
Télétravail	40%
Missions	4%
Formation	1%
Absences (hors congés)	4%

[Retour au graphique « Répartition du temps de travail »](#)

Projets soutenus par la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers reçus	294	321	260	390	402	460	267
Nombre de projets soutenus	35	35	47	59	77	96	86

[Retour au graphique « Projets soutenus par la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022 »](#)

Suivi budgétaire de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des projets financés	904 897 €	1 132 695 €	1 407 716 €	1 487 000 €	1 822 750 €
Dotation annuelle	1 489 137 €	1 594 895 €	1 589 932 €	1 485 000 €	1 573 206 €
Capacité Fondation à dépenser la dotation	61%	71%	89%	100%	116%

[Retour au graphique « Suivi budgétaire de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique de 2018 à 2022 »](#)

Accompagnement à la présence en ligne de 2018 à 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TPE/PME sensibilisées	16 577	17 772	32 867	16 409	20 010	
Objectif sensibilisation TPE/PME	12 000	15 000	20 000	25 000	17 000	20 000
TPE/PME formées					1 552	
Objectif Formation TPE/PME					2 500	2 500
16/25 ans sensibilisés			1 675	3 157	4 547	
Objectif Sensibilisation Jeunes			3 000	3 000	3 000	4 000

[Retour au graphique « Accompagnement à la présence en ligne de 2018 à 2023 »](#)

Participation des membres aux instances associatives de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de vote à l'AG	40%	38,78%	54%	54,72%	70%
Objectif de vote		33%	40%	44%	49%
Taux de participation à l'AG	39,78%	38,78%	54%	54,72%	45%
Objectif de participation	50%	50%	50%	50%	50%
Taux participation CCUBE	22%	25%	31%	24%	33%
Objectif de participation CCUBE	25%	25%	25%	25%	25%

[Retour au graphique « Participation des membres aux instances associatives de 2018 à](#)

[2022 »](#)

Satisfaction des clients de 2017 à 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de satisfaction clients	98%	97%	96%	98%	97%	98%
Objectif Satisfaction clients	95%	95%	95%	95%	95%	95%

[Retour au graphique « Satisfaction des clients de 2017 à 2022 »](#)

Bilan carbone Afnic par poste de 2018 à 2022

	2018	2022	2022 vs 2018
Intrants	518	456	-12%
Energie	199	80	-60%
Immobilisations	72	62	-14%
Déplacements	223	91	-59%
Fret	0	1	25%
Déchets	0	0	150%

Bilan carbone Afnic : -32%

Par équivalent temps plein : - 37%

Par nom de domaine géré : - 44%

Par m€ de chiffre d'affaires : -44%

[Retour au graphique « Bilan carbone Afnic par poste de 2018 à 2022 »](#)